



Bilan de concertation
16 septembre 2024

PROJET DE PARC EOLIEN
DE LA VOIE POUÇOISE
En développement sur les
communes de Coupéville et
Saint-Jean-sur-Moivre



courant porteur

Avant-propos

Dans le cadre du développement du projet éolien de la Voie Pouçoise, la société SSE Renewables (anciennement Siemens Gamesa) a souhaité mettre en place une démarche de concertation à destination de tous les publics concernés par l'implantation du parc.

Après avoir engagé les premières démarches de dialogue avec les élus des communes d'accueil et les acteurs impliqués directement dans le projet, le développeur a sollicité Courant Porteur, société spécialisée dans les dispositifs participatifs, pour définir et mettre en œuvre les modalités de la concertation souhaitée.

Ainsi, et durant presque 2 ans, Courant Porteur a mis en place un processus de concertation basé sur les attentes locales en matière d'information et de participation, mais aussi du calendrier de développement du projet. Afin d'offrir un espace d'information et d'expression aux populations directement concernées par le projet, ces dispositifs participatifs ont été déployés sur le territoire intercommunal et les communes d'implantation du parc éolien de la Voie Pouçoise.

Cette démarche volontaire de concertation est intervenue avant la définition du projet et du dépôt du dossier de demande d'autorisation. Elle a ainsi permis aux publics mobilisés de s'informer sur les différents aspects du parc éolien (caractéristiques, implantation, impacts, bénéfices, etc.) et de contribuer à la définition du projet final.

Ce document dresse un bilan de la démarche de concertation organisée, des moyens mis à la disposition du public pour s'informer et participer et rend compte des questions, contributions et avis exprimés par les participants.

Ce bilan de la concertation réalisée propose également une série de recommandations à destination de la société SSE Renewables afin qu'elle prenne en compte les contributions des participants, réponde à toutes leurs questions et porte à la connaissance des publics les décisions finalement prises.

Avant-propos	1	Apports de la concertation à la définition du projet	12
Fiche identité du projet.....	3	Recommandations.....	14
Le territoire d’implantation et la zone d’étude	3	Annexes	16
Les caractéristiques du projet éolien de la Voie Pouçoise	3	Annexe 1 : Kakemonos.....	16
Les bénéfices qu’il pourrait apporter aux collectivités	3	Annexe 2 : Lettres d’information.....	17
Organisation et déroulement de la concertation mise en place	4	Annexe 3 : Site Internet du projet.....	18
Les échanges entre le développeur et les acteurs locaux	4		
La démarche de concertation accessible à tous.....	4		
Une diversité de dispositifs pendant deux ans	4		
Un large périmètre pour aller au-delà des communes d’implantation.....	5		
Différents moyens pour diffuser l’information au public.....	5		
Déroulement et objectifs des dispositifs déployés.....	6		
Les entretiens avec les acteurs du territoire	6		
Les campagnes de porte-à-porte sur les communes d’accueil du projet .	6		
Les rendez-vous de travail avec les élus locaux.....	6		
Les rencontres et ateliers de concertation	6		
Les supports d’information et d’expression des participants	8		
Nature des contributions et des échanges.....	10		
Un projet éolien bien identifié et bien perçu en raison des bénéfices qu’il pourrait apporter aux collectivités.....	10		
La distance des éoliennes aux habitations, une question clé pour accueillir favorablement le projet	10		
Les chemins d’accès et le raccordement du parc éolien : deux sujets largement discutés pendant le comité de projet	11		

Fiche identité du projet

Le territoire d'implantation et la zone d'étude

Le projet éolien porté par la société SSE Renewables se situe sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre. Les deux communes rurales font partie des 28 communes que compte la communauté de communes de la Moivre à la Coole qui connaît déjà un développement de l'éolien.

Le choix de la zone d'étude du projet tient compte des différentes servitudes (aéronautiques, environnementales, paysagères, etc.) présentes sur le secteur. Au sud, la zone est contrainte par un couloir de migration, au nord et à l'est par la réglementation aéronautique définie par l'armée, et notamment par le champ de tir de Suippes et la zone de réseau basse altitude qui empêche l'installation de machines dépassant une hauteur de 150m.

Concernant les contraintes paysagères, les obligations liées à la présence sur le territoire de monuments historiques ont également été prises en compte dans la définition de la zone d'étude. La cathédrale Saint-Etienne de Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame-de-l'Epine, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont situées à une vingtaine de kilomètres de la zone d'études du projet.

Par ailleurs, l'engagement a été pris auprès des élus de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre de respecter une distance minimum de 1000m aux habitations, bien au-delà de ce qu'impose la réglementation en la matière (500m).

Enfin, et comme le territoire est doté d'un fort potentiel éolien, SSE Renewables a en outre pris en compte les parcs existants et en projet pour respecter une distance de 500m entre chaque éolienne installée sur le territoire afin de garantir le bon fonctionnement et les performances des machines.

Les caractéristiques du projet éolien de la Voie Pouçoise

- **4 éoliennes** dont 2 à Coupéville et 2 à Saint-Jean-sur-Moivre ;
- Entre **165 et 168,5m de hauteur** en bout de pôle ;
- Entre **3,5 et 4,8 MW de puissance unitaire**, soit une puissance totale allant jusqu'à 19,2 MW ;
- **42 000 MWh de production annuelle** attendue ;
- **9 000 foyers alimentés** en électricité par an (hors chauffage) ;
- **2 000 tCO₂eq évitées** chaque année ;
- **3 modèles d'éolienne envisagés** : N133, V136 et SG132.

Les bénéfices qu'il pourrait apporter aux collectivités

Dans l'hypothèse de l'obtention d'une autorisation pour l'implantation de 4 éoliennes d'une puissance allant de 3,5 à 4,8 MW, les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre percevraient respectivement, selon la loi de fiscalité en vigueur, 16 597 € et 15 667 € par an, pendant toute la durée de vie du parc (environ 30 ans). En suivant ces mêmes hypothèses, la communauté de communes de la Moivre à la Coole percevrait environ 85 705 € par an.

En parallèle de ces retombées fiscales, SSE Renewables a envisagé des mesures d'accompagnement pour participer aux projets des communes en lien avec les enjeux environnementaux et énergétiques. Afin d'adapter ces mesures au territoire et de cibler les besoins locaux, SSE Renewables a recueilli les attentes et propositions des populations locales au cours de la concertation.

Organisation et déroulement de la concertation mise en place

Les échanges entre le développeur et les acteurs locaux

Suite à l'identification d'une zone propice au développement de l'énergie éolienne au début de l'année 2022, les conseils municipaux des communes de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre ont été contactés par la société SSE Renewables afin de leur proposer d'étudier le potentiel de la zone.

Plusieurs échanges ont eu lieu durant le premier semestre 2022 entre les élus et le développeur pour informer les municipalités et obtenir une autorisation en vue de lancer les études pour un projet éolien sur leur commune.

Grâce à l'avis favorable des deux conseils municipaux pour démarrer les démarches de développement, le projet de la Voie Pouçoise voit le jour avec le soutien des communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre.

Les échanges avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles de la zone d'étude ont ensuite eu lieu et la rencontre des différents services de l'Etat a contribué à la compréhension des enjeux locaux et l'évaluation des contraintes techniques de faisabilité du projet.

Ainsi, l'année 2022 a été marquée par un dialogue entre le porteur du projet, les élus des communes concernées par l'implantation des éoliennes, les propriétaires et exploitants agricoles et les services instructeurs.

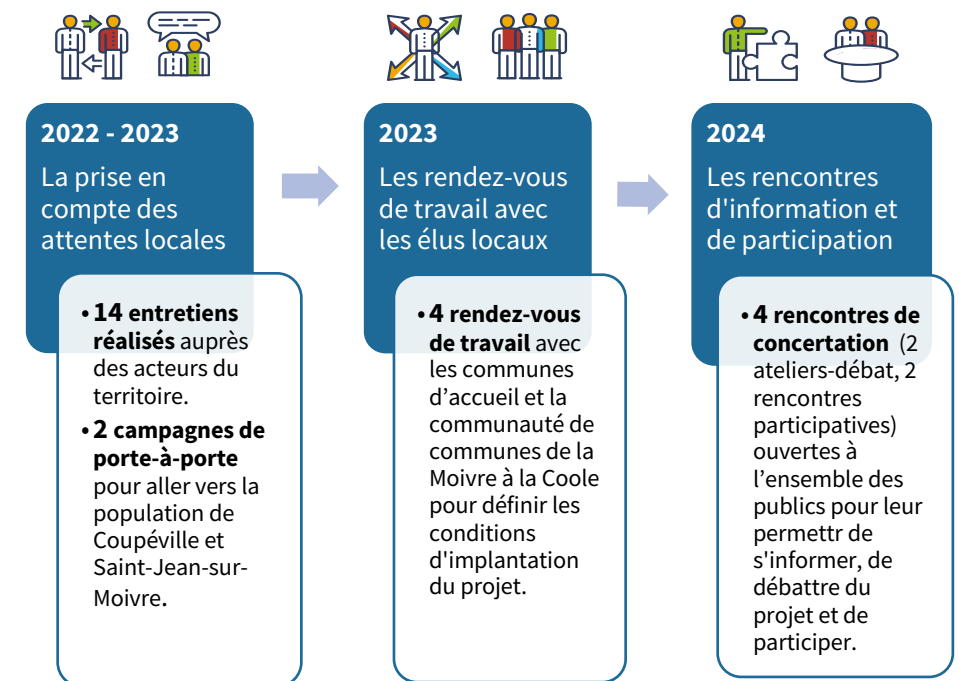
Les premières études de développement ont aussi été lancées pendant cette période afin d'identifier rapidement les enjeux écologiques de la zone et de confirmer le potentiel du territoire et la faisabilité du projet.

En parallèle de ces échanges et pendant la réalisation des études environnementales, SSE Renewables a souhaité ouvrir le dialogue à d'autres publics et proposer une démarche de concertation à destination des habitants

des communes d'implantation, des élus des communes voisines et de la communauté de communes de la Moivre à la Coole.

La démarche de concertation accessible à tous

Une diversité de dispositifs pendant deux ans



Un large périmètre pour aller au-delà des communes d'implantation

Les communes concernées par l'implantation des éoliennes (Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre) ont été les lieux prioritaires de la concertation.

Pour tenir compte des nouvelles dispositions induites par la loi d'accélération des énergies renouvelables, la communauté de communes et les communes situées dans le périmètre officiel de l'enquête publique ont également été invitées à participer à la concertation et notamment au comité de projet organisé.

Différents moyens pour diffuser l'information au public

Les lettres d'information

Pour assurer une bonne diffusion de l'information, des lettres d'information ont été distribuées dès le début de la démarche à tous les habitants des communes de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre.

Cette diffusion a été garantie par les Maires qui ont pris en charge la distribution de l'information sur le projet et les modalités de la concertation.

Les courriers d'invitation

Pour chaque rencontre, des courriers d'invitation ont été envoyés aux acteurs du territoire rencontrés au début de la démarche afin de les inviter à participer à la concertation et à relayer l'information :

- Élus des communes d'implantation (Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre) ;
- Élus des communes voisines (Vanault-le-Châtel, Marson, Poix, Saint-Amand-sur-Fion, Dampierre-sur-Moivre, Le Fresne) ;

- Représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole ;
- Propriétaires des parcelles situées sur la zone d'études ;
- Présidents des associations foncières et de remembrement de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre ;
- DREAL.

Aussi, et tout au long de la démarche, les comptes-rendus de chaque rencontre de concertation étaient également transmis par courriel à ces acteurs et mis en ligne sur le site Internet du projet.

Le site Internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse www.eolien-voiepoucoise.com dès l'ouverture de la concertation.

Il permettait un accès permanent aux informations à tout le territoire d'implantation du projet et au-delà.

Déroulement et objectifs des dispositifs déployés

Les entretiens avec les acteurs du territoire

Pour faire le point sur l'insertion territoriale du parc éolien et définir des dispositifs d'information et de concertation adaptés aux attentes des élus et des populations locales, des entretiens auprès des acteurs du territoire d'implantation du projet ont été réalisés.

Ces entretiens avaient aussi pour objectif de comprendre les perceptions et préoccupations de chacun par rapport au projet éolien mais aussi de connaître leur intérêt et leur volonté d'implication dans la concertation qui serait mise en place.

Si des rencontres ont été organisées avec la très grande majorité des acteurs sollicités (élus des communes d'implantation, de la communauté de communes, des communes du périmètre de l'enquête publique, les propriétaires fonciers, les présidents de l'AFR de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre ainsi que la DREAL), les échanges avec les Maires de Dampierre-sur-Moivre et de Le Fresne n'ont pas pu avoir lieu malgré les nombreuses demandes d'entretien formulées.

Les campagnes de porte-à-porte sur les communes d'accueil du projet

Dans l'objectif d'aller vers les populations locales pour les inclure réellement dans la démarche de concertation, deux campagnes de porte-à-porte ont été organisées sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre.

Ces dispositifs ont permis d'informer les habitants de l'existence du projet et de recueillir, par le biais d'un questionnaire, leurs avis et attentes vis-à-vis de son développement et de la concertation.

Les campagnes de porte-à-porte se sont déroulées du mercredi au samedi pour toucher tous les habitants y compris les personnes en activité absentes

en journée pendant la semaine. Deux passages ont été effectués à des horaires et jours différents et un kit participatif comprenant une lettre de mission, un questionnaire, une plaquette d'information sur le projet et une enveloppe T était déposé dans toutes les boîtes aux lettres des foyers restés fermés.

Les rendez-vous de travail avec les élus locaux

Des réunions de travail avec les Maires des communes d'implantation et le président du groupe de travail éolien à la communauté de communes de la Moivre à la Coole ont été mises en place pour discuter des premiers résultats des études de développement et des conditions d'implantation du projet.

Ces rendez-vous ont permis d'aborder avec les élus les contraintes et enjeux identifiés par les études, de prendre en compte leurs préoccupations par rapport à l'insertion paysagère et d'avancer dans le développement du projet en tenant compte de leurs préconisations.

SSE Renewables s'est ainsi engagé à respecter une distance aux habitations plus importante que celle prévue par la réglementation, à s'installer en extension des parcs existants pour éviter la saturation au niveau du paysage et à optimiser les retombées du projet pour les collectivités et les acteurs concernés directement par le projet.

Les rencontres et ateliers de concertation

Pour présenter le projet, écouter les différents points de vue, répondre aux questions, débattre des sujets d'intérêt pour le public et contribuer à l'élaboration du parc éolien, des ateliers-débat et des rencontres participatives ont été ensuite organisés dans les salles communales de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre.

- Deux ateliers-débat ont permis aux habitants de s'informer, de questionner le projet et d'interpeller le développeur.

- Deux rencontres participatives ont été l'occasion de produire un travail collectif notamment sur les bénéfices (individuels et collectifs) du projet.

L'ensemble des publics a été convié à participer à la démarche à travers la distribution des lettres d'information et de courriers d'invitation. Chaque rencontre a réuni des publics différents.

Le forum d'information (atelier-débat N°1)

L'atelier N°1, qui a réuni 9 participants à la salle communale de Saint-Jean-sur-Moivre, a permis d'informer sur les enjeux énergétiques, de présenter le projet et de détailler les études en cours.

Le débat entre le développeur et les participants était favorisé par la taille du groupe dont la composition (élus de Saint-Jean-sur-Moivre,



propriétaires et exploitants agricoles, présidents des AFR des deux communes d'implantation, habitants) a également permis d'identifier aisément les sujets d'intérêt pour chacun et la volonté de participer à la concertation à venir.

Un mur d'expression permettait à chaque participant d'évaluer, à l'aide d'une gommette, sa connaissance du projet. En effet, les personnes étaient invitées au début de la rencontre à répondre à la question affichée : « Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien porté par la société SSE Renewables et en développement sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre ? ».

Le travail sur les mesures d'accompagnement (rencontre participative N°1)

Cette rencontre, consacrée à la réflexion sur les bénéfices du projet, a réuni 9 participants à la salle communale de Coupéville dont les Maires de Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre et Poix.

La rencontre a permis de présenter l'avancement du projet et les différents bénéfices qu'il pourrait apporter. Les mesures d'accompagnement proposées par le développeur (bourse aux arbres pour les particuliers, végétalisation d'un espace communal, sentier pédagogique sur le chemin des éoliennes) ont été présentées et débattues pour questionner leur opportunité et améliorer leur application.

Les participants étaient aussi invités à formuler des propositions sur les mesures d'accompagnement qu'ils attendaient pour leur commune et le territoire.



Le forum de partage (atelier-débat N°2)

Cet atelier a été organisé dans chaque commune d'implantation de manière analogue et a réuni une dizaine de participants au total. Les habitants de Coupéville puis de Saint-Jean-sur-Moivre ont ainsi pu prendre connaissance des résultats des études, de l'implantation retenue, des caractéristiques finales du projet et des apports de la concertation.

Les participants avaient aussi la possibilité de poser leurs questions et de débattre des choix présentés avec le porteur du projet.

La réunion du comité de projet (rencontre participative N°2)

En attendant le classement de la zone d'implantation du projet, proposée en zone d'accélération par les élus des communes d'accueil, un comité de projet a été organisé conformément à la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023 (loi APER).

Cette réunion avait pour objectif de présenter aux élus du territoire les avancées du projet, ses caractéristiques, ses impacts et ses bénéfices potentiels.

Les Maires (ou leurs représentants) des communes d'implantation, des communes situées dans le périmètre d'affichage de l'enquête publique (6km) et la communauté de communes de la Moivre à la Coole ont été conviés à participer.

Sur les 15 élus invités, le Maire de Saint-Jean-sur-Moivre et l'Adjoint au Maire de Coupéville étaient présents ainsi que les Maires de Francheville et de Moivre.

Outre la présentation complète du projet (caractéristiques, enjeux, impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire, équipements envisagés, options de localisation et de raccordement, coût, puissance, objectifs...), la rencontre a permis de répondre aux questions des participants et de débattre des impacts et bénéfices du projet.

Le comité de projet a également été l'occasion pour les élus présents de vérifier la faisabilité de certaines mesures d'accompagnement proposées par les habitants lors de la rencontre sur les bénéfices du projet.



Les supports d'information et d'expression des participants

Les kakemonos d'exposition (Annexe 1)

En complément des lettres d'information permettant aux habitants de recevoir l'information à leur domicile, des kakemonos ont été exposés à chaque rencontre afin de fournir une information détaillée sur le projet et la concertation.

Ainsi, et à travers ces supports, le public pouvait s'informer sur la transition énergétique en France, les enjeux de la zone d'études, l'historique du projet, ses caractéristiques, ses bénéfices et les étapes à venir.

Les kakemonos avaient également été conçus pour parler de la démarche de concertation, présenter les résultats des dispositifs d'information et de participation mis en place et fournir davantage d'informations sur SSE Renewables et ses engagements.

Les lettres d'information (Annexe 2)

Dans l'objectif d'informer des avancées du projet et d'inviter à participer, 4 lettres d'information ont été diffusées pendant la période de concertation. (Annexe 2)

- La lettre d'information N°1 a permis d'informer les habitants de l'installation du mât de mesure, de présenter la zone d'étude et la société SSE Renewables.
- La lettre d'information N°2 détaillait les dispositifs de concertation mis en place et invitait les habitants à participer à la première rencontre participative organisée à Saint-Jean-sur-Moivre.
- La lettre d'information N°3 offrait la possibilité aux populations des communes d'implantation du projet d'en savoir plus sur les avancées du projet et sur les différents bénéfices (économiques, environnementaux, etc.) qu'il pouvait apporter. Elle les conviait à

l'atelier de travail sur les mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place en plus des retombées fiscales.

- La lettre d'information N°4 informait sur les évolutions du projet, rappelait la publication sur le site Internet de l'ensemble de la documentation sur le projet et la concertation et invitait tous les publics à participer au forum de partage.

Le site Internet du projet (Annexe 3)

Mis en ligne dès le début de la concertation, ce site était un outil efficace pour suivre le projet et la concertation à tout moment.

Cinq pages arborent le site Internet du projet :

- La page « *Accueil* » a pour vocation de renseigner sur le porteur du projet et les actualités des énergies renouvelables.
- La page « *L'éolien* » offre la possibilité aux internautes de trouver davantage d'information sur l'énergie éolienne et son fonctionnement.
- La page « *Le projet* » détaille les caractéristiques du projet, la zone d'études, l'historique du projet et les bénéfices attendus.
- La page « *Participez* », munie d'un formulaire en ligne permet aux internautes l'expression d'avis.
- Les informations sur le porteur du projet sont accessibles depuis la page « *Qui sommes-nous ?* ».

La boîte de dialogue

Afin d'ajuster la démarche mise en place, une boîte de dialogue mise à la disposition des participants leur permettait d'indiquer, à l'aide de formulaires de couleur, leurs idées et attentes pour la suite de la concertation.

Les grilles d'expression et de propositions

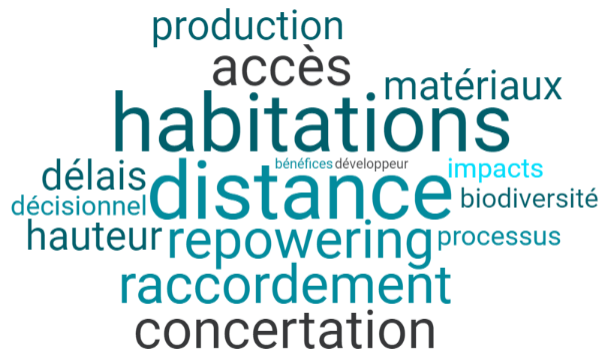
Des grilles d'expression et de propositions étaient conçues pour faciliter le dialogue entre les participants, stimuler l'émergence d'idées et la formulation de propositions lors des rencontres participatives.

Les participants pouvaient aussi évaluer, à travers ces grilles d'expression, la pertinence des mesures proposées par le porteur du projet et identifier les freins et les leviers à la mise en place de ces propositions.

Les questionnaires

Deux questionnaires ont été élaborés dans le cadre de la démarche de concertation mise en place. L'un portait sur les attentes en matière de concertation, l'autre sur les perceptions du projet et le souhait des participants pour la suite.

Nature des contributions et des échanges



Un projet éolien bien identifié et bien perçu en raison des bénéfices qu’il pourrait apporter aux collectivités

Les entretiens d’acteurs réalisés et la campagne de porte-à-porte menée sur les communes de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre ont permis de constater que le projet éolien de la Voie Pouçoise était connu des acteurs locaux et bénéficiait d’un accueil plutôt favorable.

Si certains acteurs interviewés ont évoqué des risques de saturation visuelle en parlant de la saturation actuelle des postes de raccordement, la plupart a estimé que le projet était bien perçu en raison des retombées économiques qu’il pourrait apporter au territoire.

Parmi les participants au porte-à-porte (46% de la population totale des deux communes), 65% affirmait connaître le projet grâce à la lettre d’information N°1 diffusée par SSE Renewables et 75% souhaitaient suivre ses avancées.

Aussi, et sans exprimer d’attente particulière concernant les modalités de la concertation mise en place, les participants se sont dits favorables à l’ouverture d’une telle démarche car elle permettait de suivre le

développement du projet, de discuter de ses impacts sur la biodiversité et les paysages, mais aussi de formuler des préconisations pour la définition des zones d’implantation et des mesures d’accompagnement.

La distance des éoliennes aux habitations, une question clé pour accueillir favorablement le projet

Que ce soit pendant les échanges avec les élus du territoire, la campagne de porte-à-porte ou lors du 1^{er} atelier-débat, l’implantation du projet et la distance aux habitations des éoliennes étaient des sujets très importants pour les participants.

Les Maires des communes d’implantation demandaient un éloignement du projet de 1500m des habitations, la communauté de communes souhaitait une cohérence paysagère pour éviter l’effet de saturation et les populations redoutaient de leur côté les nuisances, notamment sonores, si le projet s’implantait près des maisons. C’est pourquoi ils souhaitaient que le projet s’installe au-delà des 500m réglementaires.

En rappelant que les implantations seraient définies à la fin des études de développement, l’équipe projet s’est engagée à prendre en compte ces demandes et a précisé que les éoliennes seraient situées dans le secteur où se trouve le mât de mesure, c’est-à-dire dans un creux pour réduire l’impact visuel des éoliennes.

SSE Renewables a aussi assuré les participants de sa capacité à bien prendre en compte les enjeux et les impacts du projet sur la biodiversité et, sur les nuisances sonores des éoliennes, elle a fait savoir que l’évolution technologique permettait aujourd’hui de réduire considérablement l’impact acoustique des machines.

Par ailleurs, si les questions sur le fonctionnement de l’éolien et le processus décisionnel ont été abordées, les participants ont davantage consacré du temps aux discussions sur le démantèlement des éoliennes et le recyclage des matériaux.

La quantité de béton nécessaire à l'installation d'une éolienne ou la fin de vie d'un parc éolien ont été des sujets de débat avec le développeur qui a rappelé les obligations légales en la matière.

Ainsi, les participants ont appris que la loi contraint les porteurs de projets à retirer l'ensemble des installations (dont la totalité des fondations des éoliennes) et à provisionner le coût du démantèlement de chaque machine afin de remettre le terrain en l'état.

Des chiffres clés ont également été apportés par l'équipe projet qui a expliqué que 800 tonnes de béton étaient nécessaires pour construire la fondation d'une éolienne (3m de profondeur et 20m de diamètre) alors que pour une production d'énergie équivalente, avec une centrale nucléaire, la quantité de béton nécessaire était nettement supérieure.

Les échanges ont permis à SSE Renewables de rappeler qu'un parc éolien avait une durée moyenne d'exploitation d'environ 30 ans et de souligner que 95% du poids d'une éolienne, composée de cuivre, d'acier et de béton, était recyclé.

Les pales, difficilement recyclables à ce jour selon l'équipe projet, seraient bientôt valorisées puisqu'une solution était testée actuellement par la filière.

Les chemins d'accès et le raccordement du parc éolien : deux sujets largement discutés pendant le comité de projet

Après une présentation complète du projet, les élus présents au comité de projet ont interrogé le développeur sur le poste de livraison auquel serait raccordé le futur parc éolien et sur les chemins prévus pour y accéder.

Un élu a expliqué que le poste de raccordement actuel présente un risque réel de saturation d'autant plus fort que de nouveaux projets éoliens ont été autorisés récemment.

Le Maire de Francheville a soulevé une problématique propre à sa commune : depuis le développement de l'éolien dans le secteur, Francheville constitue un

passage fréquemment utilisé par les engins de chantier ou de maintenance. Les chemins empruntés sont ainsi endommagés provoquant des nuisances pour les habitants. Le Maire souhaiterait donc connaître rapidement les accès prévus par SSE Renewables.

Remerciant le Maire de Francheville pour son intervention, l'équipe projet a indiqué que les études permettant d'identifier les communes concernées par les chemins d'accès étaient en cours. Toutefois, elle s'est engagée à informer le Maire de Francheville lorsque les réflexions sur ce point auront abouti.

Concernant le raccordement du projet, le développeur reconnaît que les risques de saturation du réseau sont réels. C'est pourquoi il prévoit d'ores et déjà d'utiliser le poste source envisagé à La Chaussée-sur-Marne : sa construction est prévue en 2028, année pendant laquelle le projet éolien pourrait obtenir une autorisation environnementale.

L'installation d'un poste de raccordement privé ou le raccordement à un poste privé déjà installé pourront aussi être envisagés selon l'équipe projet. Elle a aussi précisé que le raccordement du futur parc au poste source de La Chaussée-sur-Marne, serait à la charge du gestionnaire de réseau (ENEDIS). SSE Renewables se chargerait uniquement du raccordement interne au parc, c'est-à-dire entre les éoliennes et le poste de livraison.

Interrogé sur l'obligation des porteurs de projet de concerter lorsqu'ils se trouvent dans le même secteur, le développeur a expliqué qu'il n'y avait pas de règle explicite ni d'obligation de concerter. Cependant, les bonnes pratiques amenaient les porteurs de projets à informer les exploitants présents sur un territoire du lancement d'un nouveau projet.

L'équipe projet a également expliqué que la société Siemens Gamesa, à l'origine du développement du projet, avait changé de nom pour devenir à la fois développeur, constructeur et exploitant de parcs éoliens. SSE Renewables, d'origine écossaise et leader au Royaume-Uni et en Irlande, présentait ainsi tous ces avantages sans les inconvénients liés à un changement d'équipe de développement.

En effet, pour le projet de la Voie Pouçoise, l'équipe en lien avec les élus du territoire depuis son lancement reste la même pour assurer une continuité dans le développement du projet et aller jusqu'à l'exploitation du parc s'il est autorisé.

Interrogée sur les délais de développement d'un parc éolien et la hauteur des éoliennes, SSE Renewables a expliqué que la taille définitive des machines serait fixée ultérieurement parmi des modèles d'éolienne ne dépassant pas une hauteur maximale de 168,5m en bout de pale.

Concernant les délais de développement d'un parc éolien, l'équipe projet a précisé qu'après la prise de contact avec les élus et les propriétaires exploitants, des études de développement (écologiques, paysagères, acoustiques, etc.) sont lancées et un mât de mesures est installé.

L'analyse des conclusions des études et les réflexions sur les scénarios d'implantation sont ensuite menées dans l'objectif de définir une implantation finale, de réaliser les photomontages nécessaires et de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale. Ce dernier est alors instruit par les services de l'État pendant environ deux ans et une enquête publique est ensuite réalisée.

Le développeur a par ailleurs rappelé que si les autorisations étaient obtenues, il fallait toutefois attendre la fin des délais des recours autorisés. En effet, dans le cas d'un contentieux, les délais de construction et de mise en service d'un parc éolien sont forcément retardés. Ainsi, et sans recours, l'équipe projet a estimé que la durée moyenne de développement d'un projet éolien était d'environ 7 ans.

SSE Renewables a terminé son exposé en indiquant qu'à la fin de la période d'exploitation d'un parc, les éoliennes pouvaient soit être démantelées, soit être remplacées par des machines plus performantes (repowering).

Apports de la concertation à la définition du projet

La zone d'implantation des éoliennes, le risque de saturation et les bénéfices du projet ont été identifiés comme des sujets d'intérêt pour les élus et les populations.

C'est pourquoi, ces questions ont été traitées de manière approfondie dans la démarche de concertation mise en place. Ainsi, des rendez-vous de travail avec les élus locaux ont été organisés et un atelier ouvert à tous les publics sur les mesures d'accompagnement a eu lieu.

Les rendez-vous de travail ont démarré au moment où les résultats des études ont commencé à montrer les premiers enjeux du territoire. L'objectif était de discuter avec les élus des éventuels impacts du projet, d'identifier leurs conditions d'implantation et d'acter des engagements de la part du développeur.

La distance aux habitations et la cohérence paysagère ont été des questions clé pour les élus qui souhaitaient un éloignement du projet de 1500m et éviter la saturation paysagère.

Suite à ces échanges, SSE Renewables s'est engagée à :

- Proposer une implantation au-delà de 1000m des habitations.
- S'installer en extension des parcs existants pour éviter la saturation au niveau du paysage.

La gestion des impacts sur les paysages et la biodiversité et l'optimisation des bénéfices du projet, avec la définition des mesures d'accompagnement, ont fait l'objet d'un travail avec les personnes qui ont participé à l'atelier de concertation organisé sur ces thèmes.

En plus du travail réalisé sur les mesures d'accompagnement présentées par SSE Renewables (bourse aux arbres pour les particuliers, végétalisation d'un espace communal, sentier pédagogique sur le chemin des éoliennes), d'autres mesures ont été proposées lors de cette rencontre par les participants.

Pour ces derniers, le projet éolien pourrait contribuer aux projets locaux de transition énergétique engagés et/ou souhaités par les communes d'accueil : isolation des bâtiments publics, effacement des réseaux et installation de bornes électriques et de panneaux photovoltaïques.

Les participants étaient également en faveur d'un travail avec l'école pour définir un projet pédagogique, de la création d'une piste cyclable entre les communes de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Moivre et d'un sentier pédestre au long de la Moivre qui traverserait six communes (Moivre, Le Fresne, Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre, Dampierre-sur-Moivre et Francheville).

Afin de concrétiser les propositions du public pour permettre au développeur d'envisager réellement la prise en compte des mesures d'accompagnement issues de l'atelier de concertation, les élus invités à la réunion du comité de projet ont été conviés à évaluer leur faisabilité.

Ces derniers, après un échange entre eux, ont surtout identifié des freins importants à l'installation d'un sentier pédestre et à la création d'une piste cyclable qui relierait les communes de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Moivre.

Selon eux, ces mesures seraient difficilement réalisables voire impossibles car un accord devrait être demandé à un nombre important de propriétaires des parcelles privées sur lesquelles le chemin devrait être tracé. La communauté de communes de la Moivre à la Coole, acteur moteur identifié pour mettre en place ces mesures, ne serait d'ailleurs pas en capacité actuellement de s'emparer du sujet.

A la fin de la concertation, SSE Renewables a donc présenté :

- Un projet dont l'implantation retenue garantit une continuité paysagère en installant les machines dans l'alignement des parcs éoliens existants.
- Une distance de 1200 m des premières habitations les plus proches et de 2000 m des bourgs des communes d'accueil.

- La décision de solliciter les bureaux d'études écologiques pour étudier la faisabilité technique des mesures d'accompagnement.
- La volonté de réfléchir à la création d'une piste cyclable et d'un sentier pédestre sur un périmètre plus réduit car la sollicitation des propriétaires fonciers ne représente pas un frein rédhibitoire pour le développeur.
- La mutualisation des bénéfices du projet avec la mise en place d'un loyer solidaire pour les signataires d'accords fonciers n'ayant pas d'éolienne dans le projet final.

Recommandations

Les rencontres et ateliers de concertation organisés ont permis d'aborder les thèmes d'intérêt pour le territoire. La démarche a également donné la possibilité aux participants d'interroger l'équipe projet sur leurs sujets de préoccupation.

Tout le long de la concertation, et dans l'objectif d'adapter les dispositifs, les participants ont été conviés à évaluer leurs connaissances du projet et à indiquer les sujets sur lesquels ils souhaitaient des approfondissements.

Face aux retours positifs des participants, se disant dans l'ensemble satisfaits de la démarche mise en place et des informations reçues sur le projet, il est possible de penser que les échanges avec le développeur, les lettres d'information distribuées et les modalités mises en place ont permis aux différents publics de bien comprendre le projet et d'exprimer leurs points de vue, questions, contributions.

Si la démarche de concertation déployée par la société SSE Renewables était volontaire, quelques recommandations sont ici formulées afin que les contributions des participants soient prises en compte et que les décisions qui fondent le projet soient expliquées et argumentées.

Toutefois, et compte tenu de la nature des différentes contributions recueillies, une différenciation a été opérée pour distinguer les recommandations qui s'adressent directement au développeur, et sur lesquelles il a une capacité d'action, des recommandations générales dont la prise en compte ne dépend pas que de la volonté de la société qui porte le projet.

Ainsi, **Courant Porteur** recommande à la société SSE Renewables de :

- Proposer une bourse aux arbres pour tous les habitants qui auraient une visibilité sur le parc éolien, avec la plantation d'espèces compatibles avec la biodiversité et l'évolution du climat.

- Faire appel aux experts (bureaux d'études, horticulteurs, paysagistes, pépiniéristes) locaux, dont les noms ont été proposés par les participants, pour identifier les habitations concernées par l'impact paysager du projet et les espèces d'arbres compatibles avec la biodiversité locale.
- Appliquer les mesures paysagères en impliquant concrètement les entreprises locales et les associations foncières et de remembrement. Engager ainsi des discussions avec ces acteurs économiques locaux pour la mise en œuvre de ces mesures d'accompagnement.
- Envisager la création d'un projet pédagogique autour du parc éolien en impliquant la directrice de l'école de Marson dans les réflexions.

Afin de prendre en compte les autres contributions formulées par le public, et compte tenu des recettes fiscales que le projet pourrait apporter aux communes d'implantation et à la communauté de communes, **Courant Porteur** invite les acteurs du territoire à :

- Mener une réflexion sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et des bornes électriques de recharge des véhicules électriques.
- Poursuivre les démarches d'isolation des bâtiments publics en s'appuyant sur des experts compétents et en cohérence avec le bâti.
- Favoriser l'effacement des réseaux en cours sur les communes d'implantation du projet.

Concernant les mesures proposées par le public en matière de création d'équipements pour favoriser la mobilité douce (piste cyclable entre les communes de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Moivre et sentier pédestre le long de la Moivre qui traverserait la Moivre, Le Fresne, Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre, Dampierre-sur-Moivre et Francheville), les élus locaux ont été amenés à évaluer leur faisabilité au cours de la réunion du comité de projet.

Ayant principalement identifié des freins à la mise en place de ces mesures, Courant Porteur laisse le soin aux acteurs locaux et à la société SSE Renewables d'étudier ou non ces deux propositions pour évaluer concrètement les besoins fonciers et financiers pour la réalisation de ces mesures.

Par ailleurs, Courant Porteur préconise de :

- Maintenir les élus du territoire et les populations locales informés des suites du projet et de l'ouverture de l'enquête publique. La diffusion périodique de lettres d'information et l'actualisation du site Internet du projet seront des moyens adéquats pour publier les avancées du projet, les photomontages réalisés et expliquer les décisions prises sur les mesures d'accompagnement retenues ou écartées.
- Veiller à la poursuite du dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire en permettant aux populations d'entrer en contact facilement avec l'équipe en charge du projet.
- Porter à la connaissance des élus, des populations locales et des services instructeurs le bilan de la concertation réalisée et les documents retraçant l'ensemble des échanges et des contributions du public.

Enfin, compte tenu de la large concertation réalisée et de l'entrée du projet dans une phase d'instruction, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif participatif à destination des populations locales ne soit pas nécessaire pendant cette période.

Toutefois, cette préconisation n'est valable que si l'instruction et l'enquête publique interviennent dans les délais habituellement prévus et que si le projet présenté n'a pas subi de modifications importantes entre temps.

Annexes

Annexe 1 : Kakemonos



Annexe 2 : Lettres d'information



Annexe 3 : Site Internet du projet

l'éolien

L'éolien et le mix énergétique français

- 1 Une énergie compétitive et en pleine croissance
La France a le 2ème Gisement de vent d'Europe
20 600 MW installés en France au 31 décembre 2022
- 2 Une solution pour lutter contre le changement climatique
- 3 Un atout pour préserver l'environnement
Une énergie propre sans émission de gaz à effet de serre, ni déchet
- 4 Des retombées économiques significatives pour le territoire
- 5 Une énergie qui favorise l'investissement et l'emploi local
1er employeur du secteur des énergies renouvelables en France
25 500 emplois au 31/12/2021
Entreprises qui travaillent sur la construction des parcs

La France a le **2ème** Gisement de vent d'Europe

+ de **15 000 MW** installés sur le territoire

17 100 emplois éoliens localisés en France

1070 sociétés actives dans l'éolien

L'ÉOLIEN EN FRANCE

IDÉES RECUES

FONCTIONNEMENT

COMMENT ÇA MARCHE

le projet

BIEN VIVRE VOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Présentation du projet

📍 Département : Marne (51)
📍 Communes d'implantation : Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre
📍 Communauté de la Moivre à la commune : Coole
📍 Nombre d'éoliennes : 4
📍 Modèle d'éolienne : A définir
📍 Hauteur maximum en bout de pale 168,5m
⚡ Puissance unitaire : entre 3,465 MW et 4,8 MW
⚡ Puissance Totale : allant jusqu'à 19,2 MW

PARTICIPEZ

PRÉSENTATION DU PROJET

ZONE D'ÉTUDE

DÉROULEMENT DU PROJET

Zone d'étude

PARTICIPEZ

PRÉSENTATION DU PROJET

ZONE D'ÉTUDE

DÉROULEMENT DU PROJET

IDÉES

Les étapes du projet

DÉFINITION DES ZONES D'ÉTUDE

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

DÉMARRAIRE LA CONSTRUCTION DES ZONES D'ÉTUDE

BIEN VIVRE VOTRE PROJET DE TERRITOIRE

1000 Rénovables en France

1000 Rénovables en France

Projet Éolien de la Voie Pouçoise

BILAN DE 2 ANS DE CONCERTATION VOLONTAIRE AVEC TOUS LES PUBLICS DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION

D'abord, on a souhaité connaître l'avis sur le projet et les attentes de concertation des élus locaux, des agriculteurs et des services de l'Etat.



Ensuite, nous sommes allés vers tous les habitants de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre pour apporter de l'information, comprendre leurs préoccupations et inviter à la concertation.



Les RDV de travail avec les élus locaux ont permis d'échanger sur les contraintes et enjeux locaux pour définir en concertation les conditions d'implantation du projet.



Les ateliers de concertation, ouverts à tous, ont permis aux habitants de s'informer, de débattre, d'interpeller le développeur et de proposer des idées. Avec les mêmes objectifs, un comité de projet a été mis en place pour les élus alentour (6 km)

